



## EVOLUTION DES PROCEDURES SUR LES PROJETS DE PARCS EOLIENS INDUSTRIELS :

### LES COLLECTIFS CITOYENS NE SONT PAS CONSULTES !

Apprenant la création d'un groupe de travail sur les procédures éoliennes par Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, nos collectifs se sont portés candidats pour y participer. Sans réponse, une délégation de nos collectifs s'est déplacée à Paris le lundi 23 octobre pour déposer auprès de la direction de son cabinet à Paris le courrier ci-joint, avec en annexe le détail de nos suggestions.

Nos associations de protection de l'environnement sont avant tout une force de propositions au service de leurs territoires et pour développer un vrai dialogue constructif avec les différentes parties prenantes (élus, administrations...)\*. Or nous sommes systématiquement oubliés, à tous les niveaux, alors que nos élus et hauts fonctionnaires prônent la concertation citoyenne.

Alors qu'il en est de même de notre présidente de Région, qui a réuni un comité d'experts sans représentants des citoyens concernés (sur l'élaboration du schéma énergétique de la région Occitanie, le SRADDET), les portes du ministère nous seraient-elles aussi fermées ?

*Le groupe de travail au ministère a débuté ses travaux, et alors ? Il est temps d'intégrer les citoyens dans la boucle, en étant invités ne serait-ce qu'à un sous groupe approprié ou par une audition.*

(\*) la plus grande part des propositions ci-dessous a été émise auprès du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable lors d'une audition à Rodez **dès septembre 2016**.

### L'esprit général de nos propositions :

- Il est important de consulter les associations représentant le règne animal et la biodiversité, les élus, les opérateurs éoliens ... mais oublier les citoyens serait une erreur politique et morale grave, par surcroît de nature à entacher la validité des décrets ou arrêtés qui pourraient en résulter.  
Le président Macron n'avait-il pas lui-même évoqué en avril 2017 son intérêt pour une meilleure acceptabilité citoyenne des projets éoliens ?
- il est urgent d'apporter une réponse constructive et précise aux dysfonctionnements qui apparaissent sur le terrain, qui sont à la source de la plupart des recours.  
Il faut plus de rigueur technique et plus de sécurité juridique : nos associations partagent l'objectif des pouvoirs publics de diminuer le nombre de recours.  
*Rappelons cependant qu'une part significative des recours est le fait des opérateurs eux-mêmes !*

Exemple typique de dysfonctionnement : la culture du secret qui fait qu'une prospection commence sans que les riverains, qui ne l'oublions jamais sont les premiers concernés, en soient informés. Ils découvrent le projet alors qu'il est bien ficelé, ce qui n'est pas acceptable : de tels dysfonctionnements génèrent une rupture dans la confiance des citoyens envers leurs administrations et élus, d'où les nombreux recours.

### Les évolutions que nous proposons :

(1) des évolutions de bon sens qui pourraient prendre la forme d'une Charte de bonnes pratiques, les rendant ainsi opposables (propositions 2 à 4 page 2 voir pièce jointe).

(2) des évolutions qui pourraient prendre la forme de circulaires : normalisation des promesses de bail, indépendance des bureaux d'étude, composition de la CDNPS, enquête publique.

(3) des évolutions qui dépendent strictement du ministère (page 3, voir pièce jointe) : abroger le décret du 26 janvier 2017, unifier la réglementation entre "éoliennes moyennes" et grandes éoliennes (les services de l'État sur le terrain le demandent), réévaluer le niveau de la caution à déposer en vue des démantèlements.

Le 27 octobre 2017

Pour le collectif régional Toutes Nos Energies/Occitanie Environnement (165 associations)  
et le collectif aveyronnais CO-27-XII-*Environnement* (27 associations),

Bruno Ladsous - coordonnateur des études

**Contact presse : [bruno.ladsous@wanadoo.fr](mailto:bruno.ladsous@wanadoo.fr) tél. 06 49 69 39 59**

Retrouvez nous sur <http://toutesnosenergies.fr/>

TOUTES NOS ENERGIES / OCCITANIE ENVIRONNEMENT = 165 associations pour la protection de l'environnement, du patrimoine et de la qualité de vie des habitants, pour une politique énergétique respectueuse de la vie des territoires ruraux d'Occitanie contre l'invasion de l'industrie éolienne dans les milieux naturels et les espaces